

9009.91-9009.93, 9009.99: Les sous-positions 9009.91 à 9009.93 et 9009.99 et les règles qui s'y appliquent, sont remplacées par ce qui suit:

- | | |
|-----------------|--|
| 9009.91-9009.93 | Un changement aux sous-positions 9009.91 à 9009.93 de toute sous-position à l'extérieur de ce groupe, sauf du numéro tarifaire 9009.99.bb. |
| 9009.99 | |
| 9009.99.aa | Un changement au numéro tarifaire 9009.99.aa des sous-positions 9009.91, 9009.92 ou 9009.93, du numéro tarifaire 9009.99.bb ou de toute autre position, à la condition qu'au moins une des parties de l'appareil mentionnées à la note 3 du chapitre 90 soit originaire. |
| 9009.99 | Un changement à la sous-position 9009.99 de toute autre sous-position. |